

Causse des Blanquets Falaises de Barjac

Sommaire

| | |
|---|---|
| Edito | 1 |
| La charte Natura 2000 est validée | 1 |
| Point sur les contrats agricoles 2009 | 2 |
| Concertation | 2 |
| Des arbres à cavités... pleins de vie ! | 2 |

Lettre de liaison n°4
novembre 2009



Balsièges
Barjac
Cultures
Esclanèdes
Grèzes
Montrodât
Palhers

Edito

Vous qui êtes passionnés par la sauvegarde des chauves-souris et attentifs à leurs conditions de survie, un nouvel outil est à votre disposition : la charte Natura 2000.

L'adhésion à cette charte vous permettra de vous engager dans de bonnes pratiques sur les milieux naturels (pelouses, prairies, berges de rivières, forêts, haies, falaises, cavités), ainsi que sur certaines activités de plein air sur les parcelles concernées.

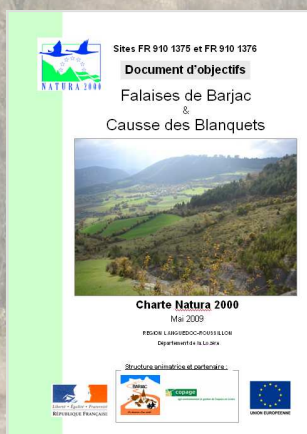
Les conditions d'adhésion à cette charte vous sont présentées ci-après : n'hésitez pas à venir la consulter en mairie et vous renseigner auprès de la chargée de mission qui se tient à votre disposition.

Paul LABEAUME

Adjoint au maire de Barjac – Président du comité de pilotage



Colchique



Après la validation du document d'objectifs en décembre 2008, la charte Natura 2000 a été approuvée par arrêté préfectoral le 8 septembre 2009 et est désormais effective.

Cela signifie qu'un propriétaire qui le souhaite peut désormais adhérer à la charte. Pour cela, il lui suffit de :

- prendre connaissance des engagements auxquels il adhère en venant consulter la charte dans l'une des mairies concernées par l'un des deux sites Natura 2000 (voir la liste des communes ci-dessus) ;
- se procurer le formulaire d'adhésion auprès des services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) ou de l'animatrice Natura 2000 ;
- compléter le formulaire et le retourner signé à la DDAF, accompagné des pièces justificatives.

La charte Natura 2000 est validée

En contrepartie, il peut faire une demande d'exonération partielle de la taxe sur le foncier non bâti auprès des services fiscaux, pour les parcelles engagées (exonération effective à ce jour uniquement sur le site Falaises de Barjac).

Il peut bien sûr se faire aider dans ces démarches par l'animatrice Natura 2000 (coordonnées au bas de la page 2). Deux propriétaires sont déjà venus la rencontrer lors de ses permanences pour recueillir des informations sur l'adhésion à la charte. Une première adhésion a eu lieu le 22 septembre dernier, une autre est en cours.

Point sur les contrats agricoles 2·0·0·9

En partenariat avec la mairie de Barjac, le COPAGE a préparé des contrats de mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt). Sur la base d'un diagnostic de l'exploitation (cartographie des milieux naturels, description des pratiques agricoles), le contrat MAEt définit les surfaces engagées et les mesures contractualisées.

5 contrats agricoles ont été signés en 2009 (respectivement 4 sur le site Causse des Blanquets et 1 sur le site Falaises de Barjac), sur un peu moins de 130 ha, pour un montant global d'environ 130 000 € sur la durée totale des contrats. Les engagements portent principalement sur le maintien de l'ouverture des milieux (pelouses calcaires à orchidées, prairies pâturées) par la gestion pastorale et l'entretien du linéaire de haies.

Le COPAGE et la mairie de Barjac travaillent déjà à la préparation des contrats pour 2010, avec pour objectif d'assurer la préservation d'au moins 50% de la surface en habitats d'intérêt communautaire sur les deux sites.



Hybride d'Orchis militaire et pourpre

Concertation

Parmi ses missions, la structure animatrice est chargée de porter à la connaissance des différents porteurs de projet les informations relatives aux deux sites (exemple : localisation des habitats naturels et des espèces) pour les aider à évaluer l'incidence éventuelle de leur projet sur ces éléments du patrimoine naturel.

Dans ce cadre, elle a répondu à deux principales sollicitations en 2009 :

- étude de la proposition de tracé de l'édition 2009 du Trèfle lozérien et vérification de sa compatibilité avec la préservation des milieux naturels et des espèces d'intérêt communautaire des deux sites ;
- réalisation d'un diagnostic écologique des parcelles concernées par le projet d'aménagement foncier du secteur de La Grange à Barjac.



Chez les chauves-souris, dès le mois de mai, les femelles gestantes s'organisent en colonie pour mettre bas en juillet puis élever leur petit jusqu'à leur émancipation en août.

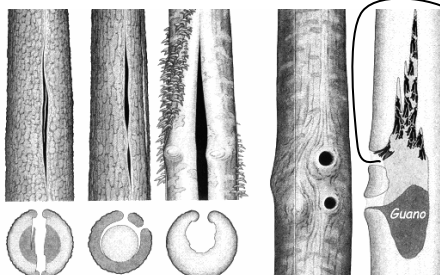
Certaines d'entre elles nichent dans les combles des maisons, les greniers inoccupés : on les dit « anthropophiles », littéralement « qui aiment les hommes », puisqu'elles vivent tout près de nous.

D'autres occupent des fentes ou des trous dans les arbres. La formation de ces cavités est favorisée par la cicatrisation de l'écorce après une blessure ou la coupe d'une branche qui crée un bourrelet autour d'une zone fragilisée. Certaines

Des arbres à cavités... pleins de vie !

chauves-souris se faufilent même sous un simple décollement d'écorce ! Dans tous les cas, elles occupent le haut des cavités afin d'être au sec, protégées du battement de la pluie.

Ces gîtes de reproduction arboricoles sont très importants pour la survie des chauves-souris : l'abattage d'un arbre occupé par une colonie peut compromettre la reproduction de l'année et provoquer la mort des juvéniles pas encore autonomes.



← Fentes et cavités utilisées par les chiroptères



A vos agendas !

La prochaine date de permanence de la chargée de mission Natura 2000 est :

Mairie de Barjac

Mairie de Grèzes

Lundi 7 décembre 2009

8h30-12h

14h-17h30

2

Contacts

Mairie de Barjac

Village - 48000 Barjac

tél : 04 66 47 01 04 - fax : 04 66 47 09 85

Céline ROUX, chargée de mission

tél : 04 66 47 10 28

e-mail : natura2000.valdonnez@orange.fr

Conception : CCV.

Imprimé sur papier

recyclé par

Imprimerie des 4

Crédits

photographiques:

CCV/C. ROUX.

Croquis : CREN-MP